



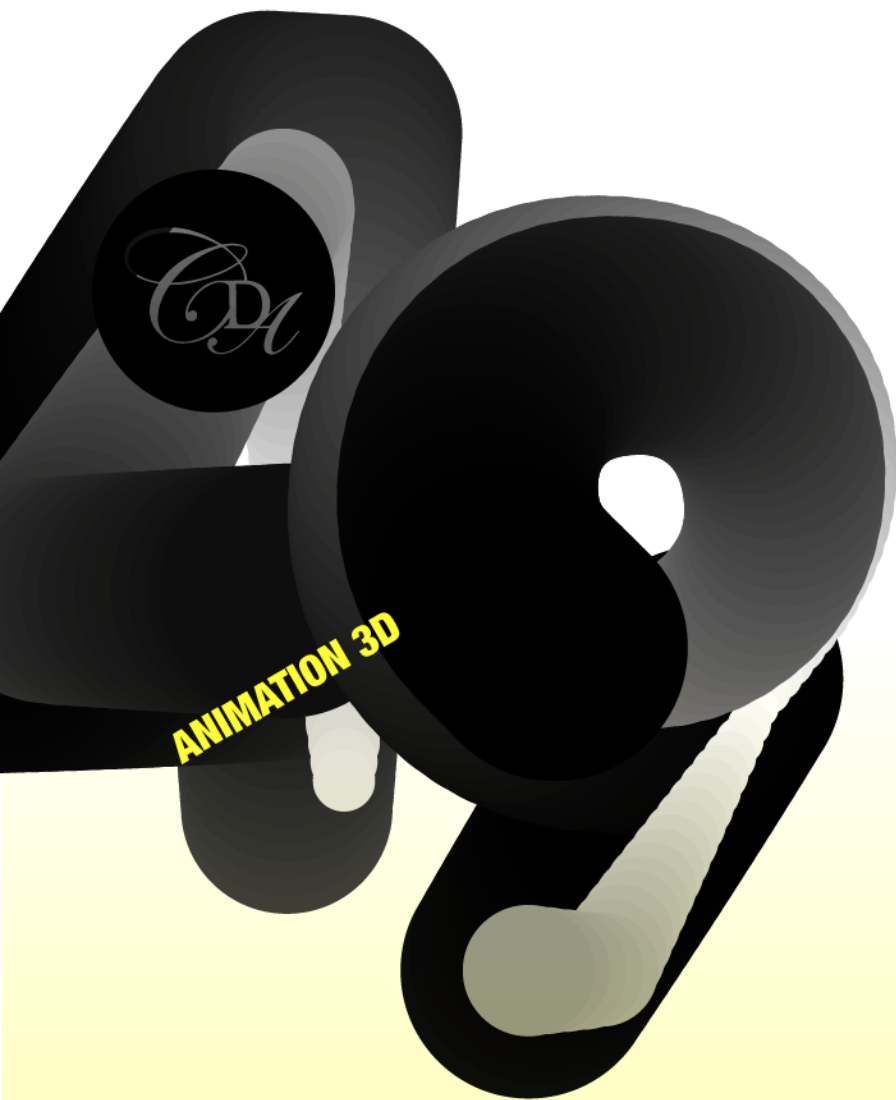
CD

ANIMATION 3D



LE CLUB DES DIRECTEURS ARTISTIQUES

ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DE 1901 / SIRET 784 672 537 00049 - TVA FR89 784



Sommaire

1. Sommaire
2. Introduction
3. Edito
4. Éligibilité , catégories, tarifs
5. Lexique
6. Format, matériel demandé
7. Annonceur de l'année
8. Modalités

Clôture des inscriptions • **Mercredi 14 février minuit** •

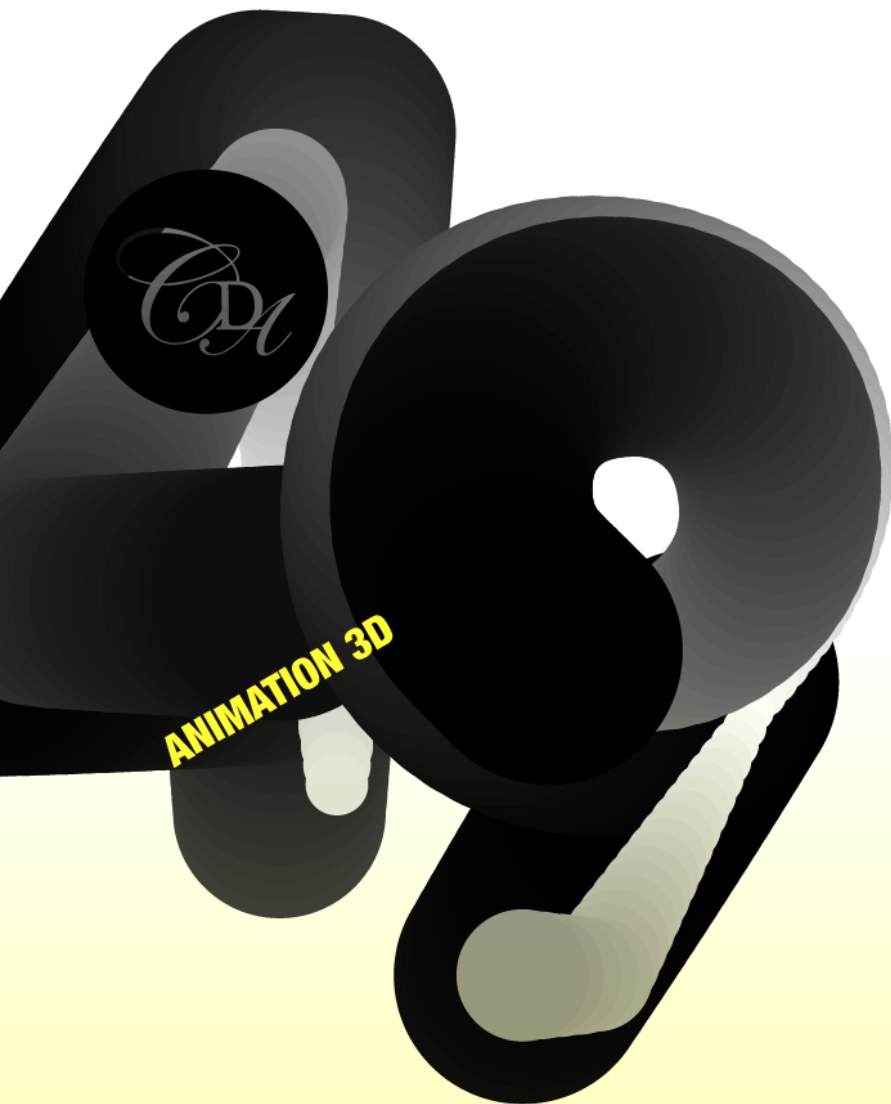
www.leclubdesad.org

#CDA49ANIMATION3D



LE CLUB DES DIRECTEURS ARTISTIQUES

ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DE 1901 / SIRET 784 672 537 00049 - TVA FR89 784



Le jury

1. **Emmanuel Lallevé**, IP Brand Créative Director, **Ubisoft**
2. François Mallary, Animateur 3D, **Machine Molle**
3. Murielle Allegrini, TV Producer
4. Jeremie Bottiau, Directeur de création, **Y&R**
5. Valérie Pirson, Réalisatrice, **Partizan**
6. Amar Bouacheria, Producteur, **ULF**
7. Benoit Holl, Directeur de la création, **Mikros MPC**

Clôture des inscriptions • 14 février •
www.leclubdesad.org

#CDA49ANIMATION3D



LE CLUB DES DIRECTEURS ARTISTIQUES

ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DE 1901 / SIRET 784 672 537 00049 - TVA FR89 784



C
O
M
P
É
T
I
T
I
O
N

Introduction

La compétition du Club a pour objet de célébrer les meilleurs d'entre nous, ceux qui ont été les plus innovants, les plus courageux, et les plus talentueux, les plus accrocheurs aussi, bien que ce critère n'entre pas en considération dans les délibérations de nos jurys.

A tous, je veux encore rappeler la finalité de notre Club : remarquer, célébrer les meilleurs, encourager le bel ouvrage, celui de nos origines, la publicité, mais aussi, depuis quelques années, celui de nos filières : celles des arts appliqués.

Le travail d'encouragement commence à partir des écoles (le concours étudiants) où les travaux des élèves sont jugés par des professionnels en exercice appartenant aux meilleurs agences et studios, il se poursuit par la compétition réservée aux professionnels, celle pour laquelle un recueil (l'annuaire) est édité depuis plus de quarante ans.

Nos métiers, certes qui ont des hauts et des bas, tiennent très bien la route et la distance. Ils sont notre arme et notre rempart.

Point de vie sans typo, point de palpitations sans graphismes ou sans clips, point de vie sans design..

Le Club des Directeurs Artistiques est aujourd'hui la seule instance représentant la quasi intégralité de nos professions, de nos filières, fonctionnant de façon philanthropique pour le seul bien de nos métiers et assurant son auto financement.

Inscrivez vos travaux à la compétition, les meilleurs d'entre eux resteront le témoin de notre temps dans notre livre.

Soyons fiers de ce que nous faisons !

Bertrand Suchet

Président du Club des Directeurs Artistiques





- C
O
M
P
É
T
I
T
I
O
N
- ## Eligibilité
- Travaux parus au cours de l'année 2017 / 2018 : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et du 1^{er} Janvier à Mars 2018
- Travaux réalisés par des auteurs français ou auteurs travaillant pour le marché français et/ou international.
- Les campagnes inscrites et présentées doivent faire l'objet de parutions réelles commanditées par un « client ».
- Le Club se réserve le droit de demander des justificatifs de parutions pour les travaux qui ne semblent pas avoir une notoriété évidente et de les disqualifier le cas échéant
Les droits d'inscription seront conservés.
- Les travaux ayant été présentés à la compétition les années précédentes ne peuvent être réinscrits l'année suivante.
- Les primés à la compétition précédente (individus) pourront présenter gratuitement 1 travail à l'édition suivante.

Catégorie & tarifs

Cat. 12 Animation - 170 € ht par projet ou 500 € ht par campagne (plus de 3 travaux)

Film (télévision, cinéma, internet, cinéma)

Habillage TV

Clip

Trailers jeux vidéo

Films étudiants (école spécialisée)– Cycle fin d'étude ou cycle +1





C
O
M
P
É
T
I
T
I
O
N

Lexique

Animation

Cette catégorie a pour but de valoriser l'utilisation de l'animation que ce soit pour les films publicitaires diffusés en télévision, cinéma ou internet, les habillages de chaînes de télévision, les clips ou encore les trailers de jeux vidéos.

Formats

Films

Format Mp4 H264 de préférence
Résolution Full HD 1920 x 1080px
Durée maximale : 5min (300 secondes)

Matériel demandé

Synopsis de 1200 signes expliquant les intentions de réalisations sonores, d'animation, de concept artistique du Club





C
O
M
P
É
T
I
T
I
O
N

Annonceur de l'année

A l'issue de la compétition, les membres du bureau et présidents de catégories sur invitation du Club se réunissent pour élire parmi les campagnes primées, l'annonceur de l'année.

Tous les sujets sont étudiés : typo, design, site internet, étalonnage, le montage d'un film, photo, réalisation, la direction artistique etc...

Les critères pris en compte sont la capacité à innover et surprendre, renouveler les codes d'une marque, d'un secteur ou d'un type d'expression.

L'annonceur de l'année est dévoilé au cours de la Garden Party annuelle qui a lieu début juin.





C
O
M
P
É
T
I
T
I
O
N

Modalité

Envoi des travaux par courrier

Pour tout envoi de matériel (catégorie Design, Edition, typographie ou toute autre catégorie, faire livrer les plis au:

Club des Directeurs Artistiques,
40 Boulevard Malesherbes 75008 Paris
entre 9h et 18 h
(Sous le porche à Gauche, 3è étage)

A l'attention de Sophie Gellet en indiquant clairement la catégorie concernée sur votre envoi.
Le matériel sera restitué à l'issue de la compétition

Publication des résultats

Les shortlists seront publiées sur le site du Club à la fin de chaque jury.

Les résultats seront dévoilés au cours de la cérémonie début avril 2018.

Règlement

Toutes inscriptions doit être clôturées afin d'être prise en compte dans la compétition

A réception du récapitulatif des inscriptions,
Une facture vous sera adressée en retour pour règlement immédiat.
Le règlement par chèque doit être effectué à clôture des inscriptions

Si ces étapes ne sont pas respectées, vos inscriptions ne pourront être prise en compte.

Contact facturation et règlement

michele.gross@leclubdesad.org

Tel 01 47 42 18 51

